



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Nancy, le 6 juillet 2022

Pôle Fraudes et Missions de proximité

Missions de proximité

Courrier : 1502022 (EG-FG)

Tél : 03 83 34 26 26

elina.greiner@meurthe-et-moselle.gouv.fr

faustine.gomand@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Madame la présidente de l'association des maires
Mesdames les maires et messieurs les maires de
Meurthe-et-Moselle

Objet : promotion auprès des usagers des pré-demandes en ligne en lieu et place des formulaires CERFA papier dans le cadre de demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports (PSP).

Suite à la forte augmentation des demandes de titres d'identité et de voyage qui s'est accentuée en 2022 et qui a entraîné une hausse considérable des délais de prise de rendez-vous en mairie, avec un délai moyen de 77 jours au 15 mai 2022, le ministère de l'Intérieur a mis en place un plan d'urgence pour répondre aux attentes des usagers.

Ce plan d'urgence a été décliné en Meurthe-et-Moselle sur les aspects suivants :

- Les mairies équipées d'un ou de plusieurs dispositifs de recueil de demande de titres (DR) ont été sollicitées pour ouvrir plus de créneaux horaires aux usagers ;
- Les demandes de mairies souhaitant être équipées de DR ont été remontées au ministère de l'Intérieur pour compléter le maillage territorial des mairies équipées ;
- Un centre temporaire d'accueil (CTA) a été mis en place en mairie de Nancy avec l'installation de 5 DR opérationnels depuis le 07/06/2022, permettant la prise d'environ 500 nouveaux rendez-vous par semaine pour le dépôt de demande de titres CNI/PSP;

Afin d'améliorer encore l'efficacité de ces installations, j'invite chaque commune du département de Meurthe-et-Moselle, qu'elle soit dotée ou non de DR, à promouvoir auprès des usagers l'utilisation des pré-demandes en ligne sur le site de l'ANTS (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>) en lieu et place du formulaire CERFA papier.

En effet, le bureau des missions de proximité de la préfecture est actuellement régulièrement sollicité par les mairies qui souhaitent disposer de formulaires CERFA en vue de les mettre à disposition des usagers qui envisagent demander la production d'un titre d'identité et/ou de voyage.

Or, ces formulaires, remplis à la main puis scannés, peuvent poser des problèmes de retranscription dus à la lisibilité de l'écriture manuscrite par le logiciel. Ces difficultés induisent nécessairement de nombreuses vérifications et modifications manuelles des données enregistrées par l'agent en charge du

recueil. Ce contrôle et ces corrections sont chronophages et augmentent substantiellement le temps de saisine de demande de titres.

Par contre, l'utilisation du document CERFA électronique qu'est la pré-demande en ligne permet de rapatrier directement les données saisies par l'utilisateur dans le dossier numérique de la demande. Les erreurs de saisies sont donc marginales.

Afin de gagner du temps dans le cadre du dépôt des demandes de CNI/PSP, je vous invite donc à mettre en place des actions de communication auprès de vos administrés visant à encourager et développer l'utilisation des pré-demandes. En cas de difficulté pour accéder ou remplir sa pré-demande, l'utilisateur pourra se rendre en préfecture, sous-préfecture, ou tout autre site disposant d'un point numérique afin de se faire aider par un agent dans sa démarche.

Je vous remercie de votre contribution à la promotion des pré-demandes en ligne pour les dossiers de CNI/PSP. Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.

Le préfet,



Arnaud COCHET